

GROUPE D'INFORMATION SUR LE RWANDA

RWANDA INFORMATION GROUP

P.O. Box 59835, NAIROBI, Kenya
 Telephone/ Fax 254-2-561313

RWANDA: Massacres et insécurité totale sous le regard complaisant des légionnaires français.

Le régime du Général HABYARIMANA, rasséréiné par les "300" légionnaires français dépêchés à sa rescousse depuis le 3 Octobre 1990, continue à massacrer les populations civiles et à assassiner les opposants politiques. En effet, le 18 Mai dernier, Monsieur Emmanuel GOPYISI, Président du MDR (Mouvement Démocratique Républicain) pour la préfecture de Gikongoro, et président de la commission politique de ce même parti, a été foudroyé par les rafales tirées par deux hommes armés, alors qu'il rentrait chez lui de retour d'une réunion politique du "FORUM POUR LA PAIX ET LA DEMOCRATIE" dont il était fondateur et président.

Même si aucune revendication de cet acte odieux n'a encore été portée à la connaissance de l'opinion, le Président national du MDR, M. Faustin TWAGIRAMUNGU en a attribué la probable paternité à "l'escadron de la mort", lors de l'interview accordée à RFI (Radio France Internationale) et à la Voix de l'Amérique, au lendemain de cet assassinat.

Dans un communiqué publié à Kigali le 21 Mai 1993 (annexe 1), "le bureau politique du MDR affirme qu'il s'agit bel et bien d'un assassinat politique perpétré par les ennemis de la démocratie".

L'association Kanyarwanda a.s.b.l déclare à son tour que "les commanditaires de (cet) attentat sont à rechercher parmi les forces de la dictature rwandaise qui ont érigé l'assassinat politique ... en une méthode de gouvernement", dans sa déclaration du 19 Mai 1993 (annexe 2).

Le Parti Socialiste Rwandais (PSR) estime que l'assassinat de M. GOPYISE constitue "le chaînon d'une série de machinations criminelles" dirigées contre les opposants politiques, dans son message de condoléances adressé au Président du MDR le 19 Mai 93 (annexe 3).

Dans une note commune adressée au Président HABYARIMANA le 24 Mai dernier, les partis PSD, PL et MDR (membres de la coalition gouvernementale) affirment qu'"il n'y a pas de doute que le meurtre de M. Gopyisi est un assassinat politique" et qu'"il vient allonger la liste effrayante des crimes ignobles qui couvrent de honte le Rwanda" (annexe 4).

En fin du même mois de Mai 1993, en préfecture de CYANGUGU (Sud-Ouest du Rwanda), l'explosion de deux mines dans le centre de négoce de KIRAMBO a causé la mort de 17 personnes et plus de 120 blessés d'après Radio-Kigali, information confirmée par RFI et par la BBC. L'on se souviendra que l'explosion d'une bombe à la poste centrale de Kigali avait fait une victime blessée et causé des dégâts matériels importants le mois précédent. Plusieurs explosions de mines, lancements de grenades et fusillades nocturnes font régulièrement des victimes civiles à travers tout le pays du fait des militaires, de l'aveu même du Ministre de la défense M. James GASANA (déclaration à Radio-Kigali du 31 Mai 1993).

Déjà en Mars 1993, le rapport final de la commission internationale d'enquête sur la violation des droits de l'homme qui a séjourné au Rwanda du 7 au 21 Janvier 1993 établit que les massacres des populations civiles perpétrés au MUTARA, à KIBILIRA, au BUGESERA, à RUHENGARI, à GISENYI, à KIBUYE, à SHYORONGI "ne sont aucunement le résultat d'une réaction spontanée des populations au contexte de guerre, mais bien le fruit d'une organisation et d'une planification longtemps muries par les autorités dont le chef de l'Etat lui-même", affirmation reprise par le Parti Libéral (PL) dans sa "réaction" du 20 Avril 93 (annexe 5).

La poursuite de ces actes de violence aveugle dirigés contre les populations civiles pourrait influencer négativement sur le bon déroulement des négociations d'Arusha entre le FPR (Front Patriotique Rwandais) et le Gouvernement rwandais. Elle constitue de plus une violation des accords contenus dans le communiqué de Dar es salaam du 7 Mars 1993 par lequel le gouvernement de Kigali s'est engagé à "suspendre, renvoyer ou prendre toute autre mesure administrative, sans préjudice aux poursuites judiciaires, tous les fonctionnaires de l'Etat, directement ou indirectement impliqués dans les massacres ou qui ont failli à leur devoir d'empêcher que les massacres ou autres actes de violence soient perpétrés dans les communes" (point 2.c.VI - annexe 6).

Ainsi donc, contrairement aux stipulations dudit communiqué et aux recommandations rendues publiques le 2 Mars 1993 par les partis MDR, PL, PSD, PDC ainsi que le FPR à l'issue de leur rencontre de Bujumbura qui assignait aux troupes étrangères stationnées à Kigali, en attendant leur remplacement par une force internationale neutre, "la tâche de contribuer à assurer l'apaisement", la présence des légionnaires français permet au régime de Kigali de dégager les éléments de ses forces de sécurité qui continuent de se livrer aux massacres, aux viols, aux pillages et à l'assassinat des opposants politiques. De là à conclure à la complicité des légionnaires français, le pas n'est pas grand et d'aucuns n'hésitent plus à le franchir.

COMMUNIQUE DU BUREAU POLITIQUE DU M.D.R.

Après l'assassinat politique de Monsieur Emmanuel GOPYISI, le Bureau Politique du MDR a tenu une réunion extraordinaire le vendredi 21 Mai 1993 à l'issue de laquelle, il communique à l'opinion nationale et internationale ce qui suit :

Emmanuel GOPYISI, membre du Bureau Politique du MDR, figure parmi les premiers qui ont lutté avec courage et sans peur pour le retour de la Démocratie au RWANDA; il est l'un des pionniers de la relance et de la rénovation du MDR-Parmehutu.

On se rappellera que, suite à ses prises de position politique, Emmanuel GOPYISI fut privé de sa bourse d'études par les autorités de la Deuxième République à ses débuts. Emmanuel GOPYISI a participé activement dans le débat sur le développement endogène au début des années 1980. Il est l'un des 33 signataires de l'appel au multipartisme et à la Démocratie le 1er septembre 1990.

Son action et son dynamisme dans le parti lui ont valu d'être élu à la présidence du parti pour la période de 1990 à 1993 ainsi qu'à la présidence de la Commission Politique.

Après analyse des circonstances de la mort de Monsieur Emmanuel GOPYISI, le Bureau Politique du MDR affirme qu'il s'agit bel et bien d'un assassinat politique perpétré par les ennemis de la Démocratie. Il saisit cette occasion pour déclarer ce qui suit:

- 1) Après avoir constaté que de nombreux crimes politiques sont restés impunis, le Bureau Politique du MDR demande instamment au Gouvernement de faire appel d'urgence à des spécialistes étrangers de l'enquête criminelle pour élucider le meurtre de Monsieur Emmanuel GOPYISI.
- 2) Le Bureau Politique saisit cette occasion pour rappeler au Président de la République l'urgence de ne pas continuer à mettre les entraves à la nomination du Ministre de la Justice.
- 3) Le Bureau Politique du MDR invite tous les adhérents du MDR et tous ceux qui sont épris de démocratie à une marche pacifique en mémoire du regretté Emmanuel GOPYISI au jour qui leur sera communiqué prochainement.
- 4) Le Bureau Politique du MDR demande aux adhérents du MDR de ne pas prêter l'oreille à ceux qui veulent profiter de l'assassinat de Emmanuel GOPYISI pour semer la confusion dans le parti ou pour fausser les enquêtes.

Enfin, le Bureau Politique du MDR exhorte tous les adhérents du MDR à poursuivre l'action d'Emmanuel GOPYISI de combattre la dictature d'où qu'elle vienne.

Fait à Kigali, le 21 mai 1993



Association pour la Promotion de
l'Union par la Justice Sociale
B.P. 1179 KIGALI

Kigali, le 19/05/1993

DECLARATION

D'après les informations jusqu'ici disponibles, Monsieur GOPYISI Emmanuel a été assassiné par balles, à son domicile sis à Kicukiro dans la soirée du 18/05/1993.

Monsieur GOPYISI Emmanuel était une personnalité rwandaise marquante. Encore étudiant, il a participé à l'animation de l'AGER et de son journal progressiste, Rwanda Rw'ejo. Il eût à en souffrir du fait de la dictature rwandaise.

Monsieur GOPYISI Emmanuel a été connu dans sa carrière professionnelle comme fonctionnaire compétent et rigoureux, exempt de corruption, y compris quand il était encore Secrétaire Général au Ministère des Travaux Publics, grand foyer de la corruption, ce qui est remarquable.

Monsieur GOPYISI Emmanuel est l'un des rares intellectuels rwandais à avoir publié, et qui plus est, des ouvrages qui ne soient que des appels à la haine, ni ne cultivent violence et affrontements entre les citoyens (voir notamment le Défit urbain). Il fut par ailleurs, l'un des courageux membres du groupe des 33 intellectuels signataires de l'appel d'Août 1990 qui exigeait le pluralisme démocratique au Rwanda.

Monsieur GOPYISI était l'un des activistes politiques qui ont animé le pluralisme démocratique en fondant et en militant dans des partis politiques démocratiques.

Ces derniers temps il avait pris des initiatives contreversées notamment lorsqu'il lançait le "FORUM pour la paix et la démocratie". Il disparaît juste au moment où il tentait de clarifier les objectifs qu'il poursuivait en lançant pareilles initiatives. Notons que l'Association KANYARWANDA est parmi les forces politiques et sociales qui ont émis de fortes réserves à ces initiatives, parce que nous estimons qu'elles divisent profondément les forces qui luttent contre la dictature rwandaise.

C'est manifestement un dirigeant du premier plan qui vient d'être assassiné.

Nous sommes sûrs que les commanditaires de l'attentat sont à rechercher parmi les forces de la dictature rwandaise qui a érigé l'assassinat politique et la violence sanglante en une méthode de gouvernement et qui, en plus est manifestement la seule force à profiter de sa mort par la zizanie et les divisions qu'elle sème dans l'opposition démocratique. L'on se rappellera que l'assassinat politique a toujours été utilisé pour s'opposer aux changements devenus mûrs, quand ils se profilaient à l'horizon de l'histoire rwandaise.

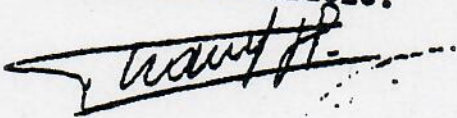
L'Association KANYARWANDA condamne fermement l'ignoble assassinat de Monsieur GOPYISI Emmanuel, et exige que ses auteurs et commanditaires soient poursuivis. Nous dénonçons les forces obscures de la dictature rwandaise, qui s'opposent à la paix et à la démocratie en frappant les enfants de ce pays.

Nous saluons la mémoire du regretté GAPIYISI Emmanuel et présentons nos condoléances les plus émues à sa famille, à ses partisans politiques et à tout le peuple qui perd l'un de ses dirigeants.

Nous encourageons le peuple à sécher vite ses larmes, à s'unir pour résister aux assassins et à continuer la lutte, en s'inspirant notamment des exemples tant positifs que négatifs du regretté.

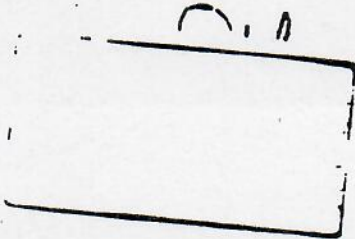
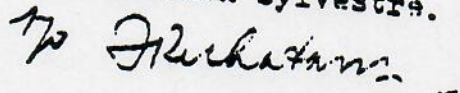
Le 1er Représentant Légal suppléant

KANYABUGOYI Fidèle.



Le Représentant Légal

NSENGIYUMVA Sylvestre.



Parti Socialiste Rwandais (P.S.R)
 B.P. 827 Kigali.

Kigali 20 Mai 1993

Monsieur le Président du Mouvement
 Démocratique Républicain MDR,
 TWAGIRAMUNGU Faustin.

Kigali.

Monsieur le Président du MDR,

Nous avons le profond regret de vous adresser, à vous-même, Monsieur le Président, à l'ensemble de votre parti, et particulièrement à la famille du regretté GAYISI Emmanuel, nos condoléances les plus attristées.

Nous sommes particulièrement ébranlés par l'assassinat ignoble d'un des dirigeants de votre parti, et membre de votre famille.

Nous voyons derrière cet assassinat ignoble, les efforts désespérés pour priver le peuple rwandais des fruits de tout d'efforts dans la lutte pour la paix et la démocratie au Rwanda.

Cet assassinat ignoble nous apparaît comme un maillon d'une longue chaîne de machinations criminelles, destinées à prolonger l'agonie d'un régime condamné.

Cette machination criminelle s'efforce de perpétuer les affrontements ethniques et régionaux au Rwanda, de priver le peuple rwandais de toute conscience politique, de toute souveraineté politique, de toute intégrité nationale.

L'assassin du regretté GAYISI Emmanuel, l'a choisi comme cible idéale, pour susciter et exacerber les affrontements ethniques et régionaux, pour jeter le trouble à caractère ethnique et régional au sein des partis politiques et au sein des alliances politiques des partis démocratiques.

Nous encourageons votre famille à vaincre les épreuves, à rester unie dans la lutte pour la paix et la démocratie au Rwanda.

Nous encourageons votre parti MDR, à vaincre les machinations des assassins.

Nous encourageons les partis démocratiques à rester unis et forts, à corriger les éléments qui les affaiblissent.

Pour le Parti Socialiste Rwandais (P.S.R)
 Dr. RUTIJANWA Médard
 Secrétaire National à l'Organisation
 et Recrutement.



PARTI LIBERAL
B.P. 1304 KIGALI
Tél.: 77916, 77917
Fax.: 73638

Kigali, le 20 avril 1991

Son Excellence Monsieur le Premier Ministre
KIGALI

Monsieur le Premier Ministre,

J'ai l'honneur de vous transmettre en annexe de la présente la réaction du Parti Liberal à la déclaration du Gouvernement Rwandais relative au rapport final de la Commission Internationale d'enquête sur les violations des Droits de l'Homme au Rwanda depuis le 1er octobre 1990.

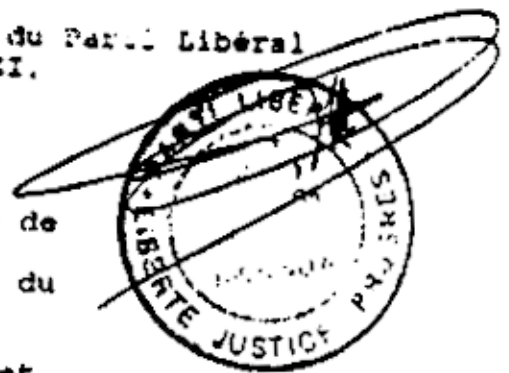
Le Parti Liberal déplore l'endossement par le Gouvernement des violations des droits de l'homme au Rwanda dont il n'est certainement responsable sous le seul but de blanchir et d'assurer l'impunité des auteurs. Le Parti Liberal vous saurait gré de bien vouloir lever cet équivoque et de prendre des mesures appropriées aussi administratives que judiciaires pour réprimer ces actes ignobles.

Veuillez agréer, Excellence, l'assurance de mon profond respect et de ma très haute considération.

Le Président du Parti Liberal
Justin MUGENZI.

C.P.I.

- Son Excellence Monsieur le Président de la République Rwandaise;
- Son Excellence Monsieur le Président du Conseil National de Développement;
- Monsieur, Madame le Ministre (Tous)
- Les Chefs de Missions diplomatiques et consulaires accréditées à Kigali;
- Représentants des Confessions religieuses;
- Les Partis Politiques (Tous);
- Les Associations pour la défense des droits de l'homme (Tous);
- La Presse.



PARTI LIBERAL
B.P. 1304 KIGALI
Tél.: 77916, 77917
Fax: 73838

REACTION DU PARTI LIBERAL A LA DECLARATION DU
GOUVERNEMENT RWANDAIS RELATIVE AU RAPPORT FINAL DE LA
COMMISSION INTERNATIONALE D'ENQUETE SUR LES VIOLATIONS
DES DROITS DE L'HOMME AU RWANDA DEPUIS LE
1er OCTOBRE 1990.

Le Parti Libéral félicite le Gouvernement d'avoir réagi à ce rapport et surtout d'avoir reconnu et regretté les violations des droits de l'homme perpétrées dans notre pays.

Cependant, le Parti Libéral déplore globalement et dans les détails le contenu de la déclaration du Gouvernement qui est en flagrante contradiction avec toutes les plaintes du Premier Ministre adressées au Président de la République ainsi que tous les discours des Partis Politiques qui luttent pour l'établissement de la démocratie au Rwanda.

En effet, le Parti Libéral se référant à l'acte de démission du Ministre de la Justice, survenu le 30/11/1992 avec comme justification son refus de se voir un jour accusé de complicité dans les crimes de génocide qui se sont commis dans notre pays avec l'aval de certaines des autorités dévoyées;

Se référant à plusieurs manifestations faites par les Partis d'opposition qui soutenaient le Gouvernement du Premier Ministre NSENGIYAREMYE tout en condamnant l'action des milices INTERAHAMWE et la CDR pour leur responsabilité dans les crimes et massacres des populations au BUGESERA, à KIBILIRA et le génocide des BAGOGWE, etc...

Attendu que ces mêmes manifestations avaient également pour objet de dénoncer l'aval et le sponsor du Président de la République sur lesdites milices qui commettaient ces crimes avec l'assurance de l'impunité;

Considérant les discours divisionnistes et incendiaires tenus respectivement par le Président de la République à RUHENGARI le 15 novembre 1992 et par Léon MUGESERA à KABAYA le 22 novembre 1992, discours qui ont été à la base notamment de la dernière escalade de violations des Droits de l'Homme dans les Préfectures de GISENYI, RUHENGARI et KIBUYE contre tous les opposants au MRND;

Se référant à maintes actions de blocage des Ministres de la mouvance du MRND qui ont caractérisé les Conseils du Gouvernement et qui ont empêché ce dernier de procéder à l'assainissement de

.../...



l'administration et de punir les diverses autorités qui ont trompé dans les différentes actions criminelles en violation des Droits de l'Homme au Rwanda;

Le Parti Libéral dénonce les affirmations de la déclaration du Gouvernement Rwandais du 7 Avril 1993 qui relèvent d'une lecture partielle ou gauchie du rapport de la Commission Internationale d'enquête sur les violations des Droits de l'Homme au Rwanda:

1. La déclaration gouvernementale rattache les violations des droits de l'homme au Rwanda à "la situation de guerre qui a réveillé les vieux démons de l'antagonisme entre les ethnies Hutu et Tutsi". Or, la réalité est que ces violations ne sont aucunement le résultat d'une réaction spontanée des populations au contexte de guerre mais bien le fruit d'une organisation et d'une planification longtemps mûries par certaines autorités, dont le Chef de l'Etat lui-même, comme l'indique le rapport de ladite Commission Internationale (p.63).

L'on se souviendra que pareils massacres ne sont pas nouveaux au Rwanda, alors que la guerre est, elle, nouvelle. A titre d'exemples, les massacres des dignitaires de la Première République perpétrés entre les années 73 et 79 n'ont été consécutifs à aucune guerre.

2. La déclaration gouvernementale accuse la Commission Internationale d'enquête du fait que son rapport glisse sur les violations des Droits de l'Homme commises par le FPR en utilisant des formulations au conditionnel et en affirmant que les crimes commis par le FPR seraient le fait de "bandes irrégulières", car le FPR serait constitué d'unités bien "disciplinées et entraînées". La déclaration reproche en outre à la Commission d'avoir omis de faire les vérifications auprès des personnes incriminées par son enquête.

La vérité sur ces allégations est que, pour la première, comme le reconnaît ailleurs la déclaration gouvernementale, la Commission n'a passé que deux heures de temps dans la zone contrôlée par le FPR et n'a interrogé que peu de témoins et ce, sous la surveillance des officiers du FPR. Il n'y a donc pas eu de glissement volontaire de la part de la Commission.

Concernant la deuxième accusation, il n'incombe pas à la Commission d'ouvrir les procédures judiciaires en lieu et place de la justice rwandaise qui dispose des différentes pistes fournies par la Commission.

3. La déclaration reproche au rapport de la Commission de donner "l'impression que les violations des Droits de l'Homme au Rwanda sont dirigées contre une ethnie". Ce que le rapport affirme est que

.../...



ces violations ont principalement visé les Tutsi sans épargner les Hutus opposants politiques au MRND (cfr. pp. 83-84).

Il y a d'ailleurs lieu de se demander pourquoi, pendant ces 20 dernières années, les autorités rwandaises avaient émis des réserves sur certains instruments internationaux et notamment la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide, et la Convention Internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale.

4. La déclaration gouvernementale affirme que "ces sinistres événements s'expliquent non seulement par la psychose de la guerre, mais également par l'intolérance entre adhérents de certains partis politiques".

Or, ces événements éclatent sur orchestration tandis que la psychose de la guerre est un instrument dont se servent certaines autorités pour voiler la réalité puisqu'il y a eu des massacres en dehors des zones de combat tel qu'au BUGESERA, KIBILIRA et KIBUYE, et il y en a eu dans les zones de combat après l'arrêt des affrontements tel qu'indiqué par le rapport de la Commission à KINIGI et dans la région des Bahima.

Quant à l'intolérance entre adhérents de certains partis politiques, elle n'est que l'apanage des Partis MRND et CDR et leurs milices.

5. Pour ce qui est de la responsabilité du Gouvernement NSENGIYAREMYE dans les violations des droits de l'homme dont la Déclaration Gouvernementale assure la défense, elle est sans objet car le rapport de la Commission n'accuse aucunement le Gouvernement.

Bien au contraire, la Commission le plaint pour sa paralysie par le pouvoir du Président de la République qui a la main mise sur les forces de sécurité et l'administration centrale et territoriale. La défaillance gouvernementale est bien soulignée par le rapport mais n'implique pas une responsabilité de ce Gouvernement dans les tueries, viols et pillages.

Plus d'une lettre ont été adressées au Président de la République par le Premier Ministre à propos du blocage de l'action gouvernementale et des actes criminels.

La reconnaissance de la responsabilité du Gouvernement dans ces violations des droits de l'homme est un dérapage dans la logique du discours et des événements tels qu'ils ont été constatés et dénoncés sitôt qu'ils ont été portés à la connaissance du Gouvernement et des partis politiques de l'opposition au régime HABYARIMANA.

6. La déclaration reproche à la Commission de n'avoir "pas suffisamment attiré l'attention de la Communauté Internationale sur la situation dramatique des déplacés de guerre..."

Outre que cette affirmation est injuste, puisque le rapport le fait (pp. 75-77), il faut remarquer que la solution à ce problème, à savoir la négociation de la paix, est fortement recommandée par la Commission.

La Déclaration omet de mentionner les violations qui ont été la cause immédiate de la reprise des combats et donc du déplacement d'autres milliers de déplacés.

D'autant plus que ces violations étaient provoquées avec l'aval du Président et de son parti MRND pour contrecarrer les négociations de paix d'ARUSHA.

7. Concernant les "escadrons de la mort", le rapport de la Commission ne les attribue aucunement au Gouvernement.

La Déclaration Gouvernementale confond donc le Gouvernement de NSENGIYAREMYE avec la personne du Président de la République et son entourage immédiat que le rapport dénonce comme ayant décidé du massacre des Bagogwe et d'autres formes de violations des droits de l'homme. Toutefois si le Gouvernement ne dispose pas suffisamment de données sur l'organisation et le fonctionnement des escadrons de la mort, il connaît tout de même l'existence d'une autre organisation non moins criminelle à savoir la milice INTERAHAMWE qui relève du MRND parti du Président de la République, dont la dissolution devrait d'ores et déjà retenir son attention.

Aussi, le Parti Libéral reconnaît, comme la Commission l'a remarqué, que "le Gouvernement apparaît bien vulnérable face à la quasi-totalité du pouvoir réel" dont dispose incontestablement le Chef de l'Etat.

Cela n'autorise cependant pas le Gouvernement à fuir ses responsabilités en récusant, sans aucun argument, les informations confirmées par les faits que présente le rapport.

De "bien vulnérable" en effet, il serait malheureux que le Gouvernement se résolve à blanchir les véritables responsables des crimes et à prendre sur son dos des charges qui, du reste, ne lui sont pas reprochées par la Commission.

En effet, le Gouvernement ne devrait pas abuser du principe de la solidarité gouvernementale au point de couvrir les responsabilités pénales de ses membres.

8. En ce qui concerne le système judiciaire rwandais, la Déclaration Gouvernementale impute ses difficultés de fonctionnement à l'insuffisance des moyens humains et matériels d'une part et à l'ingérence des autorités politiques et administratives, d'autre part.

S'exprimer ainsi de la part du Gouvernement revient non seulement à inverser les valeurs mais aussi et surtout à voiler aux yeux du monde la part de responsabilité du Président HABYARIMANA et son entourage dans les crimes commis dans ce pays, laquelle responsabilité justifie l'absence de volonté politique de son régime qui, au lieu de doter la justice des outils nécessaires pour son meilleur fonctionnement, continue à la miner en refusant notamment, de nommer le responsable de ce Département dans les conditions voulues par le Parti Libéral, gestionnaire de droit

.../...

5

audit Département conformément aux dispositions du Protocole d'entente du 7 Avril 1992.

En matière carcérale, le document du Gouvernement impute tous les malheurs dans les prisons à l'état des bâtiments pénitentiaires alors que les pires exactions et les exécutions extra-judiciaires ne se font pas dans les prisons mais plutôt dans d'autres lieux de détention non reconnus comme tels par la loi comme les camps militaires et les amigos des Brigades de la Gendarmerie.

Concernant la perte d'emplois suite au déclenchement de la guerre d'octobre 1990, nombreux sont les fonctionnaires civils et militaires qui n'ont pas encore réintégré leurs emplois pourtant relevant du secteur public.

De tout ce qui précède, le Parti Libéral formule le vœu que les conclusions de la Déclaration Gouvernementale ne restent pas des vœux pieux mais constituent plutôt des bases de l'établissement d'un pays de droit et du respect des droits de l'homme au Rwanda.

Fait à Kigali, le 20 Avril 1993

Pour le Parti Libéral
Justin MUGENZI
Président.-

